

# Coop Santé Eastman

## ET LES ENVIRONS

---

### Avis important aux membres COVID-19 – le 7 octobre 2020

---

#### Nouvelles directives concernant le COVID-19

À la suite du relèvement des niveaux d'alerte de la COVID -19 en Estrie et ailleurs au Québec, ainsi que de l'augmentation significative de la transmission communautaire du virus, la Coop Santé Eastman et les environs a mis en place de nouvelles directives. Il s'agit essentiellement d'un retour à des mesures plus restrictives visant à prévenir toute contamination des patients qui fréquentent la Coop et de son personnel.

Un des impacts de cette deuxième vague est la sollicitation et la réaffectation des ressources médicales par le CIUSSS-Estrie CHUS, à la demande du Ministère de la Santé et des Services sociaux, pour les régions particulièrement atteintes au Québec. Ainsi, les effectifs médicaux de la Coop Santé se trouvent actuellement à 60% de l'accessibilité régulière. C'est un contexte généralisé qui va perdurer dans l'ensemble du Québec, et ce, tant que la situation ne sera pas à nouveau sous contrôle.

Nous faisons donc appel à votre patience et à votre solidarité face à ces enjeux sanitaires exceptionnels et nous vous invitons à prendre connaissance des directives ci-après et d'en tenir compte afin que nous puissions, tous ensemble, passer à travers cette période exigeante pour chacun de nous.

**Une bonne nouvelle : la clinique annuelle de vaccination antigrippale pour les membres se tiendra les 2, 9 et 23 novembre prochains dans l'église d'Eastman adjacente à la Coop. Nous invitons les membres qui souhaitent se faire vacciner à communiquer avec le Secrétariat afin d'en connaître les modalités et de prendre votre rendez-vous.**

Georges Boissé  
Président du Conseil d'administration

#### Nouvelles directives COVID-19 en vigueur à la Coop Santé

Nous vous invitons à respecter rigoureusement les directives suivantes, notamment ne pas vous présenter à la Coop sans avoir au préalable obtenu un rendez-vous et agir de façon préventive dans tous vos gestes et déplacements. C'est une question de responsabilité individuelle et collective.

## **1. Pour toutes les personnes qui présentent des symptômes d'allure grippale ou pour celles qui ont voyagé à l'extérieur du Canada :**

- ✓ Ne pas se présenter à la Coop et observer la période d'isolement de 14 jours dès votre retour au pays.
- ✓ Reporter vos demandes de rendez-vous ou votre visite à la Coop après le 14<sup>e</sup> jour de votre retour sans symptômes de toux, de fièvre, mal de gorge, essoufflement, diarrhée et vomissements et ce, tout au long de votre période d'isolement. En cas d'apparition de l'un ou deux de ces symptômes, communiquez avec le 1-877-644-4545 pour une évaluation et, si requis, obtenir un rendez-vous à une clinique désignée d'évaluation qui pourra traiter votre condition de santé.
- ✓ Consulter le guide d'auto-soins disponible sur le site du ministère de la Santé et sur le site Internet de la Coop Santé.

## **2. Pour toutes les autres personnes qui n'ont pas voyagé, ni été en contact étroit avec une de ces personnes :**

- ✓ En contexte de niveau d'alerte élevé, nous demandons aux personnes de reporter leurs demandes de rendez-vous non urgents, et ce, jusqu'à ce que la situation redevienne sous contrôle (visites annuelles, renouvellements d'ordonnances, bilans de santé, etc.).
- ✓ De communiquer par téléphone pour obtenir un rendez-vous téléphonique avec l'infirmière ou un médecin pour toute situation de santé semi urgentes ou qui nécessite de consulter rapidement.
- ✓ Si on vous demande de vous présenter à la Coop, le port du masque et le lavage des mains est obligatoire dès votre arrivée et au moment de quitter la Coop. Des installations appropriées sont prévues à cet effet dans le hall d'entrée.

## **3. Quelles sont les demandes de consultations prioritaires ?**

Les rendez-vous se feront majoritairement en consultation téléphonique et, si requis, avec le soutien infirmier pour déterminer si le patient doit être vu en personne. La priorisation des rendez-vous est la suivante :

- Maladies chroniques nécessitant un suivi;
- Suivis de grossesse;
- Bébés de 0-2 ans;
- Santé mentale;
- Traumatismes physiques et problèmes cutanés;
- Rendez-vous à la demande des médecins;
- Problèmes semi-urgents.

**Aucun bilan de santé ne sera effectué, ni de prise en charge en contexte pandémique régional orange ou rouge, sauf à la demande du médecin, de l'infirmière praticienne ou de l'infirmière clinicienne.**

L'ajout de problèmes de santé est possible selon le triage qui sera effectué au secrétariat, par l'infirmière pour les cas plus particuliers ou selon le jugement des médecins, notamment pour la gestion des arrêts de travail et des rendez-vous semi-urgents.

#### **4. Concernant la clinique hebdomadaire de prélèvements**

Les cliniques hebdomadaires de prélèvements sont maintenues, mais avec un volume moins élevé et avec un accès directement par la porte d'entrée de l'église. Il faut suivre les mêmes directives énoncées ci-haut. Soulignons que le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous sera plus long, à moins qu'il s'agisse d'une demandée par le médecin ou l'infirmière (suivi régulier de maladies chroniques).

**La Direction générale et le personnel de la Coop Santé  
vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration !**